

# **RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT**

## **« WEST OPEN MIXED CHALLENGE »**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CHALLENGE**

Le WEST OPEN MIXED CHALLENGE est un jeu sportif type championnat produit et animé par la société :

El West Events (West Events "Sport is Life")

Représentée par Monsieur VIAT Merri,

Siège social est situé 33 Rue Jean Monnet, 27100 Le Vaudreuil

Immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 850 309 527

N° SIRET : 850 309 527 00057

TVA Intracommunautaire : FR89850309527

La société West Events, ci après désigné « l'Organisateur », organise du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 mai 2023, une compétition sportive de golf Mixte Amateurs type championnat intitulée « West Open Mixed Challenge », (ci-après « le Championnat » ou « la Compétition sportive » ou « Le Challenge » ou « WOMC »), qui associe la pratique du golf.

Le WOMC à modèle exceptionnel est un challenge qui fait appel à l'expérience, la pratique, la capacité des joueurs de golf à jouer en compétition, et qui s'adresse à une population pratiquant le golf, licenciée de la Fédération française de golf, désireuse de participer à des compétitions sportives, qui se déroulent potentiellement de par son concept, sur plusieurs golfs de l'ouest français (défini par l'Organisateur) homologués ffgolf.

L'enregistrement et le suivi des index déclarés à la ffgolf, doivent se faire pour les besoins de l'organisation de la compétition sportive, au moyen des outils mis à disposition par les Golfs Partenaires et l'Organisateur.

Sont partenaires du Challenge WOMC, les propriétaires des terrains de golf ayant choisi de participer à la compétition (ci-après "Golfs Partenaires") et les partenaires commerciaux.

Pour toutes les compétitions, les Règles de Golf applicables en janvier 2019 approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of saint Andrews » (R&A) avec leurs interprétations, les règles locales permanentes spécifiques au terrain, ainsi que le présent règlement s'imposent à tout joueur (voir règle 1.3a des Règles de Golf).

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au WOMC vaut adhésion aux conditions d'utilisation et au règlement sportif et acceptation de leurs conditions. Aucune contestation ne sera acceptée.

#### 2.1 - Conditions requises

Pour participer à la compétition sportive West Open Mixed Challenge, il faut :

- Être une personne majeure ou mineure ; au tel cas, agir sous la responsabilité et avoir l'autorisation de son représentant légal investi de l'autorité parentale ;
- Être licencié(e) de la ffgolf (cette condition est nécessaire pour la fiabilité des index déclarés dans le cadre de la participation du challenge) ;
- Être résident(e) en France Métropolitaine et DOM TOM ;

- Avoir obtenu la délivrance d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition pour la saison couverte par la compétition et pouvoir en justifier à tout moment ;

- S'être inscrit(e) à une compétition de golf 24 heures maximum avant le début de la compétition en s'acquittant d'un droit d'inscription de 30 € forfaitaire (hors conditions commerciales négociées avec les Golfs Partenaires) ;

- Ne pas s'être désinscrit(e). Cf. point 2.2 pour les modalités ;

- Avoir participé, pendant la période de déroulement du challenge, depuis son inscription, à au moins 4 compétitions sportives de golf, afin de pouvoir établir son classement évolutif à partir de son index de référence et prétendre au Trophée de la WOMC.

La participation à la compétition sportive est personnelle et nominative et le compétiteur ne peut, en aucun cas, concourir pour le compte d'autres golfeurs ou sous plusieurs identités ou pseudonymes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation de ce compétiteur à la compétition sportive WOMC.

## 2.2 - Modalités d'inscription

Le droit d'inscription est destiné à couvrir la participation aux frais entraînés par la compétition sportive pour la gestion des participations à la compétition, le suivi de l'évolution de son classement (par catégorie), l'organisation des qualifications, la promotion du challenge; son paiement est forfaitaire, définitif et irrévocable. Aucun prorata ne sera en particulier, fait, en cas d'inscription en cours de saison, après la date du 12 août 2023.

Les compétiteurs supportent en outre, les frais inhérents à la pratique du golf, droits d'accès au terrain, green fees et équipements et tous frais qui n'ont pas pour cause, la participation au WOMC, mais sont liés à la pratique du sport.

Pour chaque joueur inscrit au Challenge et à chacune des compétitions jouées, la ffgolf transmet au WOMC l'index du joueur au jour de la compétition. L'index du joueur le jour de sa 1<sup>ère</sup> compétition détermine la catégorie mixte dans laquelle il concourt :

- Catégorie mixte "Les Experts" : index compris entre 0,0 et 6,4 ;
- Catégorie mixte "Les Passionnés" : index compris entre 6,5 et 13,4 ;
- Catégorie mixte "Les Ambitieux" : index compris entre 13,5 et 18,4 ;

Les joueurs inscrits dont l'index est supérieur à 18,4 seront ramenés à l'index écrêté de 18,4 ; dans la limite d'index à l'inscription de 25,0.

L'usage des voiturettes est interdit pour toutes les compétitions, sauf pour les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement ou disposant d'un certificat médical de moins de 3 mois l'autorisant. Le Comité est habilité à prendre toutes décisions qui contreviendraient à cette disposition.

## **ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DE LA COMPETITION SPORTIVE**

La compétition sportive WOMC s'organise sous la forme d'un championnat avec plusieurs dates définies co-proposées avec les Golfs Partenaires, à savoir :

- samedi 12 août 2023 au Golf de Léry-Poses en Normandie ;
- samedi 19 août 2023 au Golf PGA France du Vaudreuil ;
- samedi 23 septembre 2023 au Golf PGA France du Vaudreuil ;
- samedi 30 septembre 2023 au Golf de Léry-Poses en Normandie ;
- dimanche 15 octobre 2023 au Golf PGA France du Vaudreuil ;
- samedi 4 novembre 2023 au Golf de Léry-Poses en Normandie ;

- dimanche 12 novembre 2023 au Golf Normandie Côte d'Albâtre ;
- dimanche 3 décembre 2023 au Golf de Léry-Poses en Normandie.

Pour pouvoir concourir au Challenge et participer aux qualifications, il est nécessaire de s'être inscrit(e) au plus tard 24 heures avant le début de la compétition du jour.

Une fois inscrit au Challenge, le golfeur qui participe à une compétition de golf le jour de son choix participe en parallèle au classement du WOMC. Dès lors que l'organisateur de ladite compétition individuelle enregistre le score du golfeur et l'adresse informatiquement sur le serveur de la Fédération française de golf.

Le Participant au Challenge, en s'inscrivant à la compétition, consent à la mise en place de la remontée directe de son score par le serveur de la Fédération française de golf. Le Challenge ne peut être responsable de l'absence d'enregistrement de son score par l'organisateur de la compétition individuelle, non plus que par le serveur de la Fédération française de golf pour le cas de retard ou de défaillance quelconque dans cette remontée.

Il appartient le cas échéant, au Participant de s'assurer auprès de l'organisateur de la compétition individuelle ou de la Fédération française de golf que la remontée a bien été effectuée et le cas échéant de faire apporter la correction.

### 3.1 Forme de jeu

- Pour la catégorie mixte "Les Experts"  
Simple Stroke Play Brut - 18 trous par jour de compétition.
- Pour les catégories mixtes "Les Passionnés" et "Les Ambitieux"  
Simple Stroke Play Brut Ajusté (SBA\*) - 18 trous par jour de compétition.

*\*Score brut ajusté = avant d'évaluer votre performance, votre score brut est lissé pour limiter les effets de trous catastrophe. Le Score Brut Ajusté (SBA) retient comme valeur maximum par trou votre Net Double Bogey (le Par du trou augmenté de vos coups reçus + 2 coups). En cas de balle relevée, c'est le Net Double Bogey qui est retenu comme valeur par défaut.*

En cas d'intempéries, sur la décision de l'Organisateur et le Golf Partenaire, une journée (ou plusieurs) pourrait être annulée.

### 3.2 Repères de départ\*\*

Pour la catégorie mixte "Les Experts" :

- Départ blanc pour toutes les catégories d'âge pour les Messieurs,
- Départ bleu pour toutes les catégories d'âge pour les Dames.

Pour les catégories mixtes "Les Passionnés" et "Les Ambitieux" :

- Départ jaune pour toutes les catégories d'âge pour les Messieurs,
- Départ rouge pour toutes les catégories d'âge pour les Dames.

*\*\* L'organisation se réserve le droit de modifier les repères de départ.*

### 3.3 Qualifications "QP3"

Sur un coup à une distance définie par l'Organisateur, entre 90 et 150 mètres, les joueuses et joueurs de toutes les catégories doivent démontrer leur précision et résistance à la pression, afin d'assurer la meilleure place pour les départs du Parcours. Le/la plus proche au terme de ces qualifications signera la "pole position" de sa catégorie, et se verra remettre un prix non monétaire choisi par l'Organisateur.

La présence du compétiteur est obligatoire pour les qualifications, dénommées "QP3". En cas d'absence du compétiteur aux qualifications, celui-ci sera considéré comme absent de la compétition. A l'annonce du nom et prénom du compétiteur, celui-ci choisira la balle et le club et devra l'annoncer à l'Organisateur.

Les résultats obtenus lors des qualifications n'auront pas d'effet sur l'index ni sur la remontée directe de résultats sur le serveur de la Fédération Française de golf.

Des points pour le classement général seront attribués en fonction des résultats des qualifications "QP3" par catégorie mixte :

Toutes catégories confondues	
1er	(moins) - 10 points
2ème	- 6 points
3ème	- 5 points
4ème	- 4 points
5ème	- 3 points
6ème	- 2 points
7ème	- 1 point

### 3.2 Parcours

Hors circonstances particulières, les départs doivent se faire du trou n°1 et n°10. Le tirage des départs en formule "stroke-play" sur le Grand Parcours (18 trous) en fonction des résultats des qualifications, dans l'ordre inverse des résultats. L'intervalle des départs recommandé est de 10 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les joueurs doivent se présenter au starter 10 minutes avant l'heure de leur départ.

En cas d'égalité parfaite sur le Grand Parcours 18 trous cumulée en brut, un départage en play-off sera effectué automatiquement au départ du trou 18 du Grand Parcours. Si l'égalité subsiste, un nouveau play-off sera effectué sur le trou 18 du Grand Parcours. A la suite, tous les nouveaux départs se feront du trou n° 1 et trou n°9.

Les lasers, instruments de mesures et les montres GPS peuvent être utilisés. Les seules exceptions à ces instruments sont ceux qui informent sur la pente, la température et le vent (sauf pour l'entraînement).

Si un arrêt de jeu intervient dû à des orages/activités électriques, signalé par 1 long signal sonore, veuillez marquer immédiatement votre balle et vous abriter dans l'abri le plus proche.

- La reprise du jeu sera signalée par 2 signaux sonores consécutifs.
- Si le jeu est arrêté pour d'autres raisons, signalé par 3 signaux sonores consécutifs, les joueurs/joueuses peuvent marquer leur balle ou finir le trou en cours.
- Tous les joueurs/joueuses doivent retourner directement au clubhouse et attendre les annonces du WOMC.

### 3.3 Cartes de score, recording, enregistrement des scores (Règles 3-3b)

Les cartes sont distribuées à chaque joueur au moment du départ sur le Parcours. Y figurent :

- les directives relatives à la compétition, le temps de jeu à respecter et l'éventuel placement de la balle. Le score brut par trou sera inscrit lisiblement par le marqueur, sans rature.
- les "GER" (les greens en régulation) : Le joueur devra noter lisiblement grâce à une notation "1" si votre balle touche et reste sur le green (En 1 coup sur un Par 3, en 2 coups sur un Par 4 et en 3 coups sur un Par 5). A défaut, mettre la mention "0").
- les Putts : Le joueur devra noter lisiblement le nombre de putts réalisés depuis le green sur chaque trou.

A l'issue de la partie, chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts inscrits sur chaque trou avant que les deux signatures soient apposées sur la carte. Celle-ci doit être rendue au comité aussitôt que possible après la fin de la partie (règle 3.3b(2)). La carte sera considérée comme rendue et ne pourra plus être modifiée.

#### **ARTICLE 4 : CHALLENGES**

Plusieurs challenges seront proposés au choix de l'Organisateur pendant les jours de compétition, à savoir :

- "Golden Shot" : Les compétiteurs devront, en un seul coup, rentrer une balle de golf de leur choix dans une cible située à 6 mètres avec le club de leur choix. Une seule tentative possible.
- "Ave Score" : Calcul de la moyenne des scores en brut sur les Par 4 et Par 5 du parcours du jour. *Ex : Moyenne Par 4 : 4,25 ; Moyenne Par 5 : 4,75 → Moyenne totale prise en compte =  $(4,25 + 4,75) / 2 = 4,50$ .*
- "Hole Scorer" : L'objectif est d'être l'unique joueur de la catégorie à réaliser le meilleur score sur chaque trou du Parcours. Le principe est de gagner des points sur chaque trou du parcours. Un "Hole Scorer" est gagné par le joueur qui réalise le meilleur score sur ce trou. Cela signifie que si un joueur réalise un score inférieur à tous les autres sur un trou donné, il remporte le Hole Scorer de ce trou. Le vainqueur sera celui qui obtiendra le plus de points Hole Scorer.

#### **ARTICLE 5 : CLASSEMENT GENERAL**

Le classement général du WOMC est calculé en fonction des scores bruts réalisés par journée de compétition et les points attribués lors des "qualifications QP3" (Cf. 3.1). C'est l'addition de ces scores et points qui déterminera le classement général par catégorie mixte.

En cas d'absence d'un compétiteur à l'une des compétitions du championnat WOMC, des points lui sera attribué de la manière suivante :

- Il appartient à la catégorie mixte "Les Experts" : Les points attribués correspondent à la moyenne des scores bruts du jour de compétition où il est absent.

*Exemple : Moyenne des scores bruts de la journée est de 77,6. Moyenne en prenant en compte la décimale supérieure, c'est-à-dire : 78. Nombre de points attribués au joueur absent : 78.*

En cas de décimale inférieure à 0,5 (exemple : 77,4), la moyenne prise en compte sera de 77.

- Le joueur appartient aux catégories mixtes "Les Passionnés" et "Les Ambitieux" : Les points attribués correspondent à la moyenne des scores bruts ajustés du jour de compétition où le joueur est absent.

#### **ARTICLE 6 : PRIZE MONEY (DOTATION FINANCIÈRE) ET DOTATION CHALLENGES**

La participation à la remise des prix est obligatoire pour bénéficier de sa dotation. La représentation n'est pas acceptée. La dotation monétaire sera disponible à partir du 5ème joueur/joueuse. A défaut, un bon d'achat d'une valeur de 20 € sera remis vainqueur de la catégorie.

La répartition des dotations par catégorie :

- 1 primé(e) en Prize Money par catégorie en-deçà du 10ème joueur par catégorie ;
- 2 primé(e)s en Prize Money par catégorie au-delà du 10ème joueur par catégorie ;
- 1 dotation non-monétaire pour le/la gagnant(e) de la Pole Position des QP3 ;
- 1 dotation non-monétaire pour le/la gagnant(e) du "Golden Shot" (si résultat) ;
- 1 dotation non-monétaire pour le/la ou les gagnant(e)s du "Ave Score" ;
- 1 dotation non-monétaire pour le/la ou les gagnant(e)s du "Hole Scorer" (si résultat).

La répartition des gains se fera comme présentée dans le tableau ci-dessous (en annexe 1). A noter que les joueurs comptabilisés pour le calcul du "Prize Money" sont les joueurs présents au moment des qualifications QP3 et que les amateurs peuvent choisir entre un chèque en argent (€), un bon cadeau à utiliser sur le Pro-Shop du Golf Partenaire ou encore une dotation à réutiliser pour la prochaine compétition. Le prix monétaire peut être complété par un prix non-monétaire (dotation par sponsor et/ou trophée/médaille).

En cas d'impossibilité de disputer un play-off, l'argent sera divisé équitablement entre les vainqueurs. Pour les autres places, les gains seront départagés en fonction des résultats des 9 derniers trous réalisés en brut.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITES ET SÉCURITÉ**

Le compétiteur déclare connaître les risques inhérents à tout sport et à toute pratique intense de sport notamment en compétitions et avoir un suivi médical pour cette discipline, avant de s'inscrire au Challenge, toute compétition intervenant sous sa seule et entière responsabilité. S'il est mineur, il a demandé assistance à ses parents ou à son représentant légal ou tuteur.

## **ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE**

En acceptant les termes et conditions, le joueur accorde au WOMC tous les droits sur les images et les séquences prises le jour du challenge pour une durée indéterminée. Le joueur consent au WOMC en utilisant des images ou des photos sur tous les médias plates-formes compris mais sans s'y limiter : les médias sociaux, la presse, la VOD et la télévision.

- Le WOMC se réserve le droit d'utiliser toutes les images fixes et les vidéos à des fins promotionnelles ;
- Le WOMC se réserve le droit d'utiliser et distribuer librement du contenu multimédia (images fixes et vidéos).
- Les joueurs sont tenus de respecter le WOMC, son staff, les sponsors et le Golf Partenaire lors de la communication avec les médias.
- Toutes les images de la photographie les jours de tournois pourront être téléchargées sur les réseaux sociaux. Les joueurs/joueuses sont autorisés à utiliser ces images librement.

## **ARTICLE 9 : FRAUDE**

Les informations transmises par le compétiteur devront être valides, sincères, exactes, loyales et cohérentes, sauf à entraîner l'exclusion ou la disqualification du compétiteur au Challenge.

Il est interdit à un compétiteur de fausser les résultats de la compétition sportive, de tricher sur son index et son classement ou de recourir à un procédé quelconque y conduisant.

Il est en particulier rigoureusement interdit de modifier, altérer ou de tenter de modifier, par un procédé quelconque, la mécanique et le fonctionnement de la compétition sportive, afin d'en modifier, fausser ou influencer les résultats, par un moyen quelconque, automatisé ou non, déloyal.

Il est également interdit à un compétiteur de jouer à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Toute fraude ou tentative de fraude d'un compétiteur sera de nature à entraîner sa responsabilité civile et/ou pénale, sans préjudice de toutes poursuites que l'Organisateur pourrait engager à son encontre.

De plus, un compétiteur qui aura triché ou apparemment gagné un prix en violation du présent règlement du challenge, par l'emploi de moyens frauduleux sera déchu du droit à la remise d'un prix et disqualifié de la compétition sportive de manière définitive.

## **ARTICLE 10 : REGLEMENT**

La consultation du règlement intégral du challenge est possible sur chaque Golf Partenaire. La participation à la compétition sportive WOMC implique l'acceptation pure et simple de son règlement complet.

L'acceptation du présent règlement se fait par le paiement du droit d'inscription, c'est-à-dire, le reçu (ticket de caisse, facture,...) ainsi que l'heure précise présente sur ce dernier.

## **ARTICLE 11 : MODIFICATIONS**

L'organisateur du concours se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, d'annuler ou de prolonger la compétition sportive, ou encore de changer les prix attribués dans le cadre de la compétition sportive, par d'autres d'une valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée des compétiteurs.

## **ARTICLE 12 : CONTESTATION**

Toute réclamation devra être adressée par courrier électronique à l'adresse [merriviat@live.fr](mailto:merriviat@live.fr) en précisant le motif de la contestation et en joignant tout justificatif de la demande.

Aucune contestation ou réclamation afférente à la compétition sportive WOMC ne sera prise en compte par oral et/ou après un délai de 30 jours à compter de la clôture de la compétition sportive.

L'Organisateur est souverain pour décider des difficultés d'application ou d'interprétation du présent règlement.

## **ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE - LITIGES**

Le règlement du challenge WOMC est régi pour son interprétation et son exécution par le droit français.

## **DÉTAIL DE L'ENTREPRISE & CONTACT**

Fondateur et Directeur : Stanislas Caturla

Tel : +33679113089 ;

Mail : [merriviat@live.fr](mailto:merriviat@live.fr)

		Catégorie mixte "Les Experts"																																																					
		1-4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55+		
1er	BAV	70€	80€	88€	90€	100€	120€	135€	140€	155€	185€	180€	190€	200€	215€	230€	240€	255€	280€	275€	280€	300€	305€	320€	330€	345€	360€	385€	370€	390€	395€	400€	410€	420€	430€	440€	460€	485€	470€	475€	490€	500€	510€	515€	530€	535€	550€	565€	570€	575€	590€	600€			
2ème	/	/	/	/	/	/	40€	40€	50€	50€	60€	60€	70€	70€	80€	80€	90€	90€	100€	100€	110€	110€	120€	120€	130€	130€	140€	140€	150€	160€	160€	170€	170€	180€	180€	190€	190€	200€	200€	210€	210€	220€	220€	230€	230€	240€	240€	250€	250€	260€	270€	270€			
		Catégories mixtes "Les Passionnés" & "Les Ambitieux"																																																					
		1-4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55+		
1er	BAV	55€	60€	65€	70€	80€	90€	105€	110€	120€	130€	140€	145€	155€	165€	180€	185€	195€	200€	210€	210€	215€	230€	235€	245€	255€	285€	280€	285€	290€	300€	309€	310€	315€	325€	330€	340€	345€	380€	365€	370€	375€	385€	390€	395€	410€	415€	425€	435€	440€	445€	460€			
2ème	/	/	/	/	/	/	30€	30€	35€	35€	45€	45€	55€	55€	60€	60€	70€	70€	80€	80€	85€	85€	90€	90€	100€	100€	105€	105€	110€	110€	125€	125€	130€	130€	140€	140€	145€	145€	155€	155€	160€	160€	170€	170€	175€	175€	185€	185€	190€	190€	195€	200€			